

ASSOCIATION

Servir Ceux qui Servent



COTISATIONS ENTRAIDE 2016

- **Membre honoraire établissement : 10 €**
- **Membre participant établissement:**

Allocations	30 €
Bourses	12 €
- **Membre retraité adhérent à la Mutuelle :**

Allocations	12 €
-------------	-------------

ALLOCATIONS D'ENTRAIDE 2016

ALLOCATIONS DE DROIT : versées à chaque participants

- Mariage : 0,50% du plafond annuel de la Sécurité Sociale, par année d'adhésion, maximum 5 ans.
- Naissance ou adoption : 1,50% du plafond annuel de la Sécurité Sociale, par enfant.
- Noces d'or et de diamant : 200 €.
- Allocation jeune retraité : non cadre 500 € et cadre 300 €.
- Allocation obsèques : 350 €

ALLOCATIONS DIVERSES (par année civile) :

- Aide juridique : 800 €
- Déménagement : prime de 160 € ou 20% de la facture, maximum 600 €.

ALLOCATIONS D'AIDE A DOMICILE (par année civile) :

- Soutien scolaire : 20% sur les cours de soutien, maximum 80 €.
- Aide à enfant handicapé: 20% des frais engagés sur présentation de la facture avec un maximum 200 €.
- Aide ménagère et garde d'enfant(s) : la prestation maximum (pour les deux cumulées) est de 10 € par heure limitée à 5 heures hebdomadaires avec un plafond de 60 heures annuelles, dans la limite des dépenses engagées.

Ces allocations sont versées sur présentation d'un formulaire spécifique à demander à SERVIR, complété par l'adhérent, et accompagné des justificatifs.

ALLOCATIONS EXCEPTIONNELLES :

attribuées lorsqu'un membre participant se trouve dans une situation financière difficile ou doit faire face à une dépense exceptionnelle. Les dossiers complets seront étudiés par la **Commission Sociale**, seule juge du bien fondé de la demande et du montant de cette aide en fonction du budget global alloué par le Conseil d'Administration .

BOURSES DE FORMATION

Elles sont attribuées au participant en activité effectuant des stages de formation. Elles couvrent :

- 75% des frais de transport, restant à charge.
- 50% des frais pédagogiques, restant à charge.
- 50% des frais d'hébergement, restant à charge.

Les formulaires doivent être demandés à SERVIR dans le mois qui suit la parution, dans l'établissement, du plan de formation .

Nouveaux délégués des membres participants individuels

MM Alain BELLEUVRE, Yves BLANCHARD, Alain DAVID, Albert PELLETIER, Christian POMIER, Jean-Claude PONTHEU.

Comment nous contacter :

Par courrier :

**Parc de l' Angevinière
Chemin de l' Aumône Vieille
13678 AUBAGNE Cedex**

Par téléphone :

Tél. : 04 91 19 12 80

Fax : 04 91 19 12 89

Par e-mail :

gestion@mutuelleservir.fr